



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE  
VINCENNES

Extrait du Registre des Décisions

**OBJET : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION  
INSTET FORMATION POUR L'ORGANISATION  
DE CAFES PHILO EN 2024**

**DÉCISION N° DM-CCAS-24-001  
EN DATE DU 02 FEVRIER 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

**VU** la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 6 juillet 2022, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de l'association INSTET Formation, représentée par Monsieur Raphaël SERRAIL, sise 1 avenue Fayolle 94300 Vincennes, d'animer 11 cafés philo, soit un par mois, de janvier à juillet et de septembre à décembre 2024 pour un montant de 300€ TTC (Trois cents euros) par animation ;

**D É C I D E**

**DE SIGNER** une convention avec l'association INSTET Formation, représentée par Monsieur Raphaël SERRAIL, sise 1 avenue Fayolle 94300 Vincennes, qui animera 11 cafés philo aux Vincennois au rythme d'un par mois, de janvier à juillet et de septembre à décembre 2024 pour un montant de 300€ TTC (Trois cents euros) par animation.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
La vice-présidente,

**Signé**

**Cécile BRÉON**